



# Conseil de Communauté

## Délibération n°1322019

Jeudi 14 novembre 2019 – 18h30

[www.paysdelunel.fr](http://www.paysdelunel.fr)

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze novembre à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Pays de Lunel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle René Valette à Saint-Just, sous la présidence de monsieur Claude Arnaud, président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 42

**Présents :** MM. Jacques GRAVEGEAL, Laurent RICARD, Claude ARNAUD, Mmes Françoise POUDEROUX, Christine MEYER, MM. Jean-François LARRIBET, Richard PITAVAL, Mme Nancy LEMAIRE, MM. Patrick LAOUT, Philippe MATHAN, Mmes Daniëlle RAZIGADE, Julia PLANE, M. Claude CHABERT, Mmes Isabelle BUFFET, Sylvie THOMAS, MM. Jean CHARPENTIER, Norbert TINEL, Mmes Bernadette VIGNON, Cécile MACAIGNE, M. Jean-Philippe BOUCHOUX, Mme Maryvonne SABATIER, MM. Jean-Luc BERGEON, Jean-Jacques ESTEBAN, Hervé DIEULEFES, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Robert PISTILLI, Mmes Arlette LARMAN, Martine DUBAYLE CALBANO, Monique MASDURAUD et M. Jérôme BOISSON.

**Absents Représentés :** Mme Marie-Laurence FEVRIER représentée par Nancy LEMAIRE, M. Christophe TRIOL représenté par Patrick LAOUT, M. Joël MOYSAN représenté par Jean-François LARRIBET et M. Jean-Paul ROUSTAN représenté par Claude ARNAUD.

**Absents excusés :** MM. Francis PRATX, Denis DEVRIENDT, Mme Frédérique DOMERGUE, M. Philippe MOISSONNIER, Mme Sylvie FROIDURE et M. Jérôme PIETRERA.

**Secrétaire de séance :** M. Hervé DIEULEFES

---

**Objet : Désignation de nouveaux membres au sein des commissions de la Communauté de Communes du Pays de Lunel**

Monsieur Richard Pitaval, 1<sup>er</sup> vice-président délégué aux moyens généraux, rappelle au conseil qu'en application des articles L 2121-22, L 5211-1 et L 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a créé 6 commissions permanentes chargées d'étudier les dossiers qui lui sont présentés et d'émettre un avis sur les questions qui lui sont soumises.

Suite à la démission de plusieurs conseillers communautaires, il convient de désigner de nouveaux représentants au sein des commissions permanentes suivantes :

- Pour la commission « développement économique » : 4 représentants de la commune de Lunel,
- Pour la commission « actions sociales » : 1 représentant de la commune de Lunel,
- Pour la commission « environnement et cadre de vie » : 3 représentants de la commune de Lunel,
- Pour la commission « agenda 21 » : 1 représentant de la commune de Lunel,
- Pour la commission « moyens généraux et finances » : 1 représentant de la commune de Lunel,
- Pour la commission « gestion des déchets » : 2 représentants de la commune de Lunel.

En outre, il est rappelé que la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes est composée du Président de l'intercommunalité et de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il convient de désigner deux nouveaux représentants au sein de la commission d'appel d'offres, à savoir un membre titulaire et un membre suppléant.

Enfin, plusieurs commissions d'appel d'offres ont été constituées dans le cadre de groupements de commandes. Il convient donc de désigner de nouveaux représentants au sein de ces commissions :

- Pour le groupement de commandes d'achat de fournitures administratives de bureau : 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant pour la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Les candidatures pour ces désignations seront enregistrées jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, Monsieur le Président demande au conseil de procéder à la désignation des nouveaux membres au sein des commissions de la Communauté de Communes du Pays de Lunel par scrutin public à main levée.

**Monsieur le Président** soumet au vote du conseil cette proposition.

Le conseil approuve à l'unanimité la désignation des représentants de la CCPL à main levée.

**Monsieur le président** propose les candidatures suivantes :

Commission « Développement économique » : 4 représentants de la commune de Lunel :

- Monsieur Jean-Paul ROUSTAN,
- Monsieur Jean-François LARRIBET,
- Madame Nancy LEMAIRE,
- Madame Christine MEYER.

Commission « Actions Sociales » : 1 représentant de la commune de Lunel :

- Madame François POUDEROUX.

Commission « Environnement et cadre de vie » : 3 représentants de la commune de Lunel :

- Monsieur Philippe MATHAN,
- Madame Françoise POUDEROUX,
- Monsieur Patrick LAOUT.

Commission « Moyens Généraux et Finances » : 1 représentant de la commune de Lunel :

- Monsieur Jean-François LARRIBET.

Commission « Gestion des Déchets » : 2 représentants de la commune de Lunel :

- Monsieur Jean-Paul ROUSTAN,
- Monsieur Jean-François LARRIBET.

Commission « Agenda 21 » : 1 représentant de la commune de Lunel :

- Mme Frédérique DOMERGUE.

Commission « CAO CCPL » : 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la commune de Lunel :

- Titulaire : monsieur Jean-Paul ROUSTAN,
- Suppléant : Monsieur Jean-François LARRIBET.

Commission « CAO GC Fournitures Administratives » : 1 représentant titulaire et 1 suppléant de la commune de Lunel :

- Titulaire : Monsieur Jean-François LARRIBET,
- Suppléant : Monsieur Joël MOYSAN.

**Monsieur le président** demande au conseil de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la CCPL.

Le conseil à l'unanimité des votants, Mmes Julia PLANE, Isabelle BUFFET et M. Claude CHABERT ne participant pas au vote :

#### DÉSIGNE

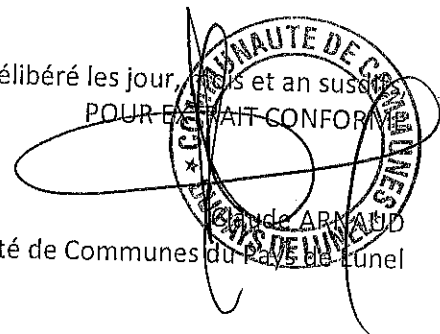
- Pour la commission « Développement économique » :
  - Monsieur Jean-Paul ROUSTAN,
  - Monsieur Jean-François LARRIBET,
  - Madame Nancy LEMAIRE,
  - Madame Christine MEYER.
  
- Pour la commission « Actions Sociales » :
  - Madame François POUDEROUX.
  
- Pour la commission « Environnement et cadre de vie » :
  - Monsieur Philippe MATHAN,
  - Madame Françoise POUDEROUX,
  - Monsieur Patrick LAOUT.
  
- Pour la commission « Moyens Généraux et Finances » : Monsieur Jean-François LARRIBET.
  
- Pour la commission « Gestion des Déchets » :
  - Monsieur Jean-Paul ROUSTAN,
  - Monsieur Jean-François LARRIBET.
  
- Pour la commission « Agenda 21 » :
  - Mme Frédérique DOMERGUE.
  
- Pour la commission « CAO CCPL » :
  - Monsieur Jean-Paul ROUSTAN (titulaire),
  - Monsieur Jean-François LARRIBET (suppléant).
  
- Pour la commission « CAO GC Fournitures Administratives » :
  - Monsieur Jean-François LARRIBET (titulaire),
  - Monsieur Joël MOYSAN (suppléant).

en qualité de représentants de la CCPL au sein des commissions tels qu'exposés ci-dessus, et les déclare immédiatement installés dans leur fonction.

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture le  
Publication du

29/11/2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
POUR ÊTRE FAIT CONFORMÉMENT



Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Communauté de Communes du Pays de Lunel**  
152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex

